

## Lancement des travaux de reconstruction du barrage de Vives-Eaux (Seine et Marne)



**Dans le cadre de sa politique de modernisation du réseau navigable, VNF investit dans la reconstruction du barrage de Vives-Eaux sur la Seine, dans le département de la Seine et Marne. Les travaux viennent de démarrer en mars 2014 et ce chantier d'envergure durera 4 ans jusqu'en 2017, afin de faire émerger de la Seine un ouvrage résolument moderne, entièrement automatisé et équipé d'une passe à poissons et d'une nouvelle passerelle publique.**

Ce projet d'infrastructure de 40 millions d'euros, cofinancé par VNF, la région Ile-de-France et l'agence de l'eau Seine-Normandie, vise à améliorer la sécurité de la gestion hydraulique, au service de la navigation fluviale et des autres usages de l'eau (eau potable, industries...), tout en améliorant les conditions de travail des agents d'exploitation.

Après la mise en service du nouveau barrage du Coudray en 2013, c'est le dernier barrage manuel à être reconstruit sur la Haute Seine, entre Paris et Montereau, sur un secteur à grand gabarit très fréquenté par la navigation fluviale. Chaque année, ce sont plus de 13 000 bateaux (commerce et plaisance) et 4,5 millions de tonnes de marchandises qui empruntent cet itinéraire.

### Remplacer l'ancien barrage manuel par un ouvrage moderne

L'actuel barrage de Vives-Eaux se situe sur la Seine en amont de Paris et à l'aval de Melun, entre les communes de Boissise-le-Roi et Boissise-la-Bertrand en Seine-et-Marne. Il maintient le plan d'eau entre les barrages de Vives-eaux et de La Cave. Cet ouvrage, qui date de 1928 est aujourd'hui très vétuste et ne répond plus aux exigences de sécurité actuelles en termes d'exploitation et de maintenance.

Construit à 70 mètres à l'amont, le nouveau barrage de Vives-Eaux sera constitué de trois passes d'une trentaine de mètres de large, équipées chacune d'une vanne clapet fixée au fond de la rivière. Ces clapets automatisés seront commandés à distance depuis une nouvelle salle de commande, située entre les deux écluses.

La première passe du barrage sera réalisée en 2014, la deuxième passe en 2015 et la troisième en 2016, permettant d'envisager la pose de la passerelle puis la mise en service du nouvel ouvrage en 2017. L'opération prévoit ensuite la démolition de l'ancien barrage.

### Contribuer à la trame bleue avec la création d'une passe à poissons

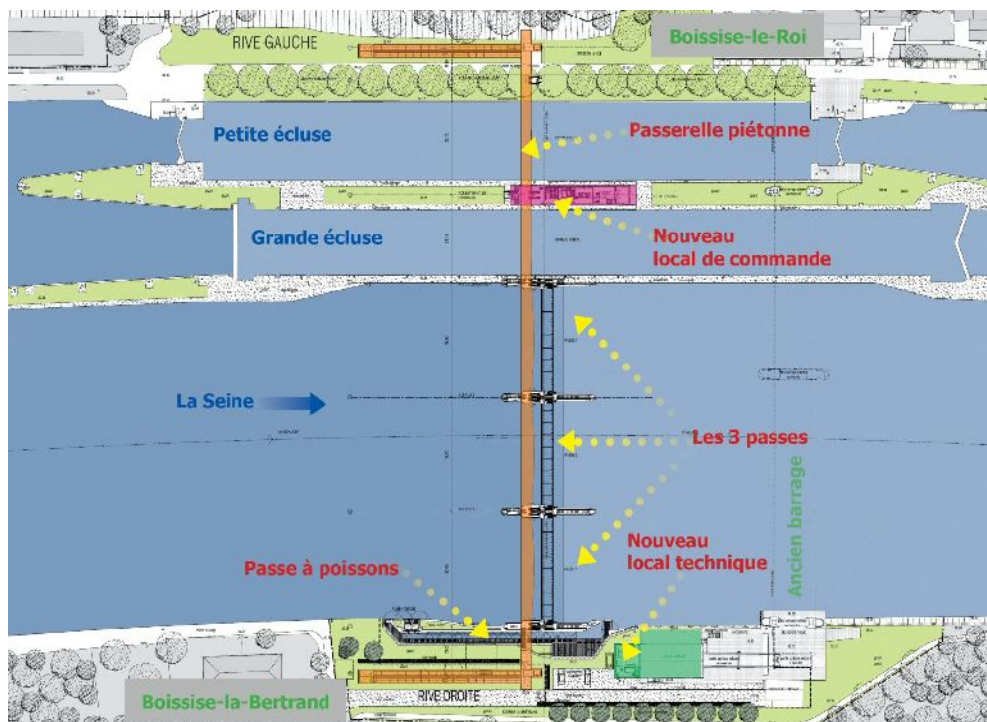
Pour que les espèces migratrices comme le saumon ou l'anguille puissent franchir les barrages sans obstacle, et donc garantir ce qu'on appelle « la transparence piscicole », VNF crée et gère des passes à poissons. Cela permet de préserver ou de rétablir la circulation de ceux-ci et le développement des espèces. Tous les barrages reconstruits par VNF sont désormais équipés de passes à poissons et de nombreux ouvrages de franchissement piscicole ont été aménagés sur des barrages existants. Sur le bassin de la Seine, une vingtaine de barrages sont aujourd'hui équipés de passes à poissons. Celle de Vives-Eaux sera construite en rive droite, côté Boissise-la-Bertrand

### Favoriser les traversées piétonnes pour relier les 2 rives

En concertation et avec le soutien des collectivités territoriales, VNF a pu intégrer dans le projet de reconstruction la mise en accès public de la passerelle surplombant le barrage et les écluses. Elle offrira aux riverains une nouvelle traversée piétonne sur la Seine pour relier les 2 communes et notamment faciliter les accès au RER D en rive gauche. Accessible à tous, elle sera équipée sur chaque rive d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite et d'une rampe d'accès pour les cyclistes.

Conçue par le cabinet Luc Weizmann Architecte, cette nouvelle passerelle présentera une ligne architecturale particulièrement soignée pour intégrer harmonieusement l'ouvrage dans le paysage. Elle permettra également d'accéder au nouveau local de commande, qui sera reconstruit entre les deux écluses pour contrôler à distance le barrage, les deux écluses et la passe à poissons.

La mise en accès public de la passerelle est cofinancée par VNF, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne, la communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine ainsi que les communes riveraines de Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Boissettes et Dammarie-les-Lys..



### Calendrier prévisionnel 2014 : construction de la première passe du barrage

Février- mars : installation de chantier

mars-avril : dragages et déroctages

mai-juin : construction du batardeau

juillet-septembre : génie civil en rivière

octobre : pose des équipements de la passe (clapet, vérin) et essais des équipements

## Financement du projet

Le montant global de l'opération s'élève à environ 40 millions €, cofinancés par :

**État/ Voies navigables de France** : 23 M€

**La Région Ile-de-France** : 13,52 M€ (Contrat de projet Etat-région 2007-2013) et  
835 000€ pour la mise en accès public de la passerelle

**Agence de l'eau Seine-Normandie** : 2,16 M€ pour la construction de la passe à poissons

**Le Département de Seine et Marne** : 300 000€ pour la (mise en accès public de la passerelle

**La Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine et les communes** : 500 000€ pour la mise en accès public de la passerelle

## Le projet est réalisé par :

**Maîtrise d'ouvrage** : Voies navigables de France, Direction territoriale Bassin de la Seine

**Maîtrise d'œuvre** : Artelia Eau et Environnement / Luc Weizmann Architecte

**Réalisation** : groupement EMCC/GTM TP IDF/Demathieu et Bard//Ducrocq/Rouby

**Coordonnateur SPS** : BECS

**Contrôleur technique** : SECO

## Les premières étapes du chantier en images

Après l'installation de la base vie et la préparation des zones de travaux et de stockage en février, les premiers travaux en rivière ont débuté en mars. Ils consistent à réaliser des dragages et des déroctages pour approfondir le lit de la rivière et ainsi permettre la construction des fondations. D'importants moyens nautiques sont mobilisés pendant cette phase.



Les opérations de dragage précèdent celles de déroctage (concasser et retirer les roches dures) et portent sur toute la largeur de la rivière, préparant ainsi la zone de travaux des quatre prochaines années.

La construction du batardeau (enceinte étanche dans la rivière) de chantier de la première passe pourra débuter dès la fin des opérations de déroctage. Le batardeau pourra ainsi être mis à sec en juin pour procéder aux travaux de la première passe durant la saison estivale.



Une plateforme a été créée dans le lit de la rivière pour accueillir la grue qui permettra d'approvisionner le chantier en matériaux depuis la rive pendant toute la durée du chantier.

La grue culmine à une hauteur de 50m avec une flèche de 75m. Elle a une capacité de 12t à 23m et de 2,8t à 75m. Elle vient compléter une grue sur ponton d'une flèche de 42m.

Photos : VNF

---

#### **Contacts presse**

Voies navigables de France

Direction Territoriale Bassin de la Seine  
Service communication  
Corinne Spiner  
T. 01 83 94 44 27 / 26  
[corinne.spiner@vnf.fr](mailto:corinne.spiner@vnf.fr)

---

#### **A PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)**

Établissement public administratif de 4 700 agents, Voies navigables de France gère, exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen de voies navigables, constitué de 6 700 km de canaux et rivières aménagés, de plus de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public fluvial.

#### **LES MISSIONS DE VNF**

- Gérer, entretenir et exploiter 6 700 km de fleuves, canaux et rivières aménagés, près de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public bord à voie d'eau.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures nouvelles en cohérence avec le réseau européen.
- Aménager et valoriser le domaine public fluvial (DPF).
- Développer le transport fluvial et l'ensemble des activités connexes.
- Favoriser le report modal et les logistiques multimodales.
- Mettre en œuvre une politique de développement de la voie d'eau et de ses usages.
- Participer au développement et à l'aménagement durable des territoires.
- Favoriser l'implantation d'espaces industriels, logistiques et le développement touristique.
- Encourager et développer la production d'énergies douces.
- Optimiser la gestion de l'eau et de ses usages.

